



ATEX NIVEAU 2

Personnel chargé de la sécurité des interventions sur du matériel en zone ATEX

Durée : INITIALE : 2 JOURS (14 HEURES)

RECYCLAGE : 1 JOUR (7 HEURES)

Participants

10 personnes (maximum)

Public concerné :

Responsable de chantier, d'études, de projets... encadrant des agents opérationnels intervenant en zone ATEX.

Pré-requis

Aucun

Méthodes et Moyens

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine de prévention des risques liés à la présence d'atmosphères explosives, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

Validation des acquis

- Les acquis sont évalués sous forme de QCM.
 - Une attestation est remise à l'issue de la formation.
 - Cette formation est à renouveler aussi souvent que nécessaire.
- Nous recommandons un recyclage tous les 3 ans.

Lieu de la formation

Au sein des agences FOSEC

Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

Tarif

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4227-49 du Code du Travail : « Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires pour que : 1° Le milieu de travail permette un travail en toute sécurité - 2° Une surveillance adéquate soit assurée et des moyens techniques appropriés utilisés - 3° Une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions soit délivrée 4° Les travailleurs soient équipés, en tant que de besoin, de vêtements de travail adaptés contre les risques d'inflammation ».

OBJECTIFS :

- Identifier ses responsabilités et son rôle d'encadrement.
- Analyser les risques liés aux interventions sur du matériel en zone ATEX.
- Définir les moyens et les conditions d'intervention du personnel de niveau 1.

PROGRAMME :

- GENERALITES SUR LES ZONES EXPLOSIVES
 - Mécanisme de l'explosion
 - Atmosphères explosibles gazeuses et poussiéreuses
- DIRECTIVE EUROPEENNE ATEX 2014/34/UE
DIRECTIVE 1999/92/CE ET TEXTES DE TRANSPOSITION
 - Domaine d'application de la directive
 - Classification des équipements en groupes et catégories
 - Exigences essentielles de sécurité
 - Marquage
 - Procédures d'évaluation de la conformité
 - Documents liés à la directive
 - Niveau de protection des équipements de travail
 - Dispositions particulières pour les équipements de travail
 - Prescriptions minimales de sécurité
 - Mesures organisationnelles
 - Mesures de protection contre les explosions
- DEFINITION DES ZONES ATEX
- RAPPEL SUR LES MATERIELS UTILISABLES EN ZONE ATEX
 - Marquage
 - Règles associées aux modes de protection
- INTERVENTION EN ZONE ATEX
 - Règles d'intervention en ATEX
- OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU PERSONNEL D'ENCADREMENT
- ANALYSE DES RISQUES PREALABLES AUX INTERVENTIONS